

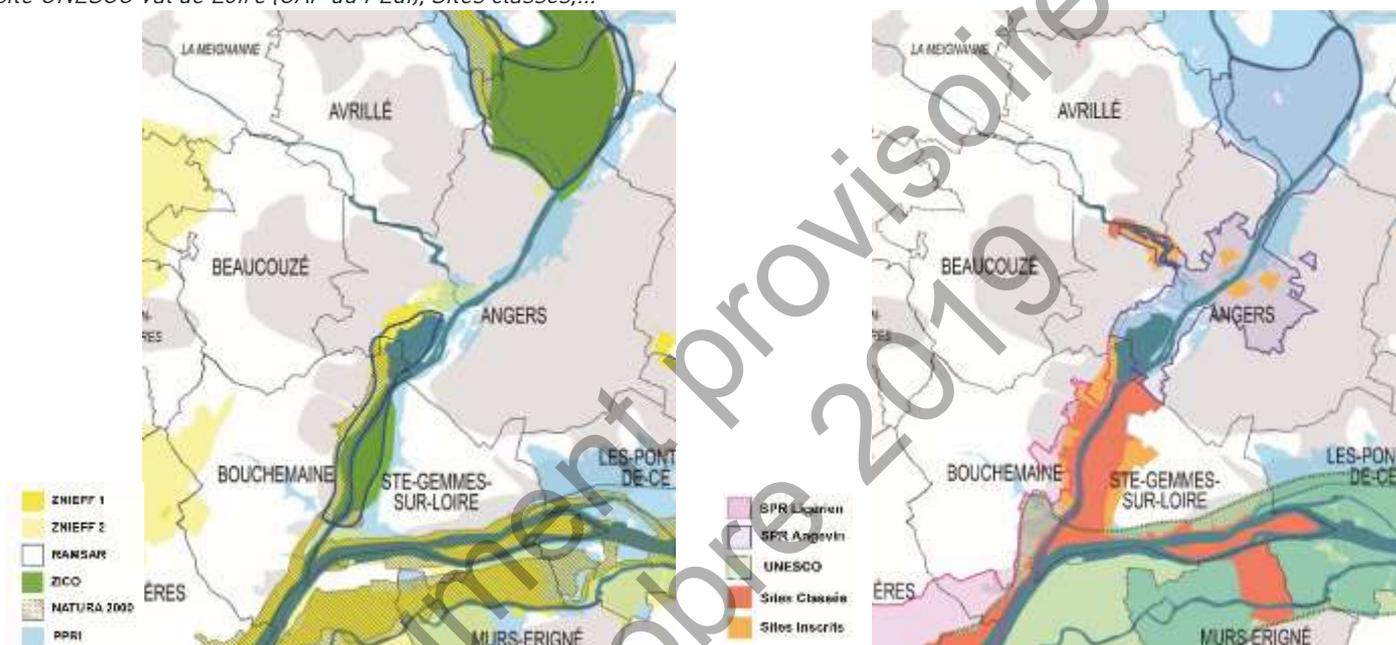
Contexte et enjeux

Continuité géographique de l'île St Aubin à la confluence Loire

La Maine draine les bassins versants de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir sur près de 12 km avant de se jeter dans la Loire. La Maine et sa traversée sont à l'origine de la fondation de la ville d'Angers, la rivière constitue un élément structurant et identitaire majeur de la ville et de l'agglomération angevine. Elle porte des enjeux d'ordre écologique, historique, culturel, paysager et urbain.

La Maine et ses abords, connectés à la vallée de la Loire, constituent le tronçon aval des Basses Vallées Angevines qui compose une vaste plaine de 10 000 ha. Entité écologique majeure, ses qualités environnementales et paysagères font d'ores et déjà l'objet de nombreuses protections réglementaires :

Natura2000 (ZPS, ZSC), ZICO, RAMSAR, ZNIEFF 1 et 2, PPRI, SPR ligérien et SPR d'Angers (créé par arrêté ministériel du 31/01/2019), site UNESCO Val de Loire (OAP du PLUi), Sites classés,...



La valorisation des espaces naturels et agricoles spécifiques est un enjeu que la Communauté urbaine relève depuis de nombreuses années, en contribuant à la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales et en développant des actions de sensibilisation.

La Maine à travers Angers

Dans sa traversée urbaine (4 kilomètres), la conjugaison des enjeux se fait la plus forte : corridor écologique resserré, interfaces nature et fonctions urbaines, activités nautiques et portuaires, etc...

Le long de cet itinéraire, la Maine présente une diversité de configurations et de perceptions par son caractère naturel et urbain, la grande variété des rives et des quais, la multiplicité de sites patrimoniaux remarquables (château, cathédrale, la Cité, la Doutre, Musée Jean Lurçat et Greniers St Jean...), d'équipements métropolitains et de lieux attractifs culturels ou de loisirs (CHU, Théâtre Le Quai, futur musée des Collectionneurs, port et activités nautiques, place La Rochefoucauld, multiplexe et patinoire, ...).

La valorisation de ce site exceptionnel contribue à renforcer la dynamique et l'attractivité du centre-ville et d'agglomération : conforter les activités de vie urbaine et de loisirs ainsi que les fonctions économiques et commerciales, valoriser le cadre de vie de grande qualité, développer les usages sur et autour de la rivière au cœur de la ville.

Depuis plusieurs années, la ville d'Angers a engagé une démarche de projet urbain et paysager pour redonner à la Maine sa place dans la ville. Ce processus se traduit par des mutations urbaines d'ores et déjà engagées sur plusieurs secteurs : la première étape du projet Cœur de Maine porte sur deux quartiers emblématiques et stratégiques de la ville : le bas du centre-ville et Quai Saint Serge ; en outre, le remodelage de la voie des berges lui confère un rôle de boulevard urbain et réduit la coupure générée entre la rivière et la ville.

Dans le prolongement de ces premières interventions structurantes, la ville d'Angers a lancé une démarche de projet axé sur la Maine : ainsi la démarche *Rives Vivantes* s'inscrit dans un processus global avec l'objectif de définir des actions ou des opérations pour mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager les espaces de la Maine et ses rives. Il s'agit d'une démarche concertée et participative avec les acteurs de la rivière, les usagers et les habitants (*ateliers Rives Vivantes*). L'enjeu est de « **regagner la Maine** », au sens propre des expressions courantes : 'gagner la rivière', 'gagner l'autre rive', 'gagner le cœur de [la ville, des habitants]', ...

Cette démarche trouve son expression dans le PLUi par l'OAP « Maine Rives Vivantes » qui en expose les lignes directrices dans une vue globale ; elle se traduit également –hors PLUi– par un plan directeur qui doit permettre de prolonger les échanges avec les acteurs de la rivière comme support des débats, de mettre en œuvre des initiatives et des actions au fil du temps, et d'engager un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) par la collectivité.

Définie de rive à rive, l'OAP Maine Rives Vivantes est donc à l'interface de plusieurs OAP entre lesquelles la cohérence de projet est assurée. **Les OAP d'Angers en interface avec l'OAP Maine Rives Vivantes sont les suivantes : OAP Cœur de Ville, OAP Saint Serge, OAP Campus santé, OAP Capucins/Verneau.**

Orientations et principes d'aménagement

Angers Rives Vivantes, un projet pour renforcer le rôle écologique de la rivière et redonner sa place à la rivière dans la ville

Le projet Angers Rives Vivantes traduit les orientations visant à redonner à la rivière son rôle de colonne vertébrale qui structure le cœur de la ville dans toutes ses dimensions.

Pour répondre aux enjeux, les orientations retenues sont les suivantes :

- Renforcer la continuité écologique le long de la Maine, constitutive de la trame verte et bleue du territoire,
- Établir des continuités piétonnes et cyclables,
- Se réappropriier les rives, renforcer la Maine comme lieu de pratiques et d'activités liées à l'eau, en faire un lieu d'animation attractif et respectueux de l'environnement,
- Valoriser les qualités patrimoniales et paysagères.

Le projet trouve sa force dans le lien étroit des paysages naturels et urbains, il donne consistance à l'attractivité du site et structure son identité en associant étroitement ville et nature. L'enjeu majeur est de veiller à établir l'équilibre entre le renforcement de la présence humaine et l'enrichissement de la nature et de la biodiversité.

Les rives opposées de la Maine, voire même le linéaire au fil d'une même rive, présentent des dispositions et des caractéristiques profondément différentes : espaces ouverts ou resserrés, cales, quais, perrés, berges naturelles, ripisylve dense, promenades et cheminements, etc. Cette grande diversité est une singularité spécifique à Angers qu'il convient d'exploiter avec ses caractéristiques contrastées et complémentaires, en développant ainsi tout à la fois un jeu de séquences aux caractères et usages différenciés et une continuité liée au cours d'eau, à l'unité du corridor écologique et aux liaisons douces.

1. Renforcer/rétablir la continuité écologique de la Maine et de ses abords

La Maine et son lit majeur représentent une richesse écologique sensible et un enjeu majeur pour le développement durable à l'interface entre environnement, sociabilité et rayonnement.

Les intentions écologiques du projet visent à une optimisation des corridors pour améliorer la circulation des espèces végétales et animales. En effet, véritable infrastructure naturelle, la Maine constitue un axe majeur nord/sud pour les échanges migratoires de nombreuses espèces liées aux milieux humides entre les Basses Vallées Angevines, les parc Balzac et lac de Maine, les prairies de La Baumette et la Loire.

1.1 Améliorer les milieux naturels et la biodiversité

Au cœur de l'agglomération, il s'agit de contribuer à améliorer les continuités écologiques et renforcer les diffusions transversales à la trame verte et bleue. En centre-ville, l'enjeu est notamment de préserver les milieux existants de la flore et de la faune et dans la mesure du possible d'amplifier, par leur étendue et leurs qualités, les espaces où se rencontrent les eaux, la végétation et la vie urbaine : ils constituent en effet des lisières, milieux humides, riches et sensibles, particulièrement propices à la diversité du vivant.



Place des rives de la Maine dans les continuités biologiques :

Les objectifs à poursuivre consistent à :

- ✓ renforcer les espaces de moindres fonctionnalités biologiques pour les espèces, en raison de leur fragmentation et leur discontinuité
- ✓ valoriser une mosaïque de milieux pour l'accueil des espèces aquatiques et terrestres. La palette végétale devra s'inspirer et compléter les grands types d'habitats existants ou potentiels
- ✓ contribuer à assurer la qualité de l'eau.

Pistes d'actions

- Réaliser des interventions mesurées sur les espaces naturels ou renaturer des espaces dégradés, en améliorant la richesse des écosystèmes et de la ripisylve.
- Favoriser sobriété et fluidité des espaces, ajuster finement la nature et les dispositifs construits : réaliser des aménagements simples, sobres et pérennes, éviter les interventions trop complexes et artificielles.
- Réaliser des travaux de plantation et d'installation d'une végétation liée à la rivière là où l'espace est suffisant sur les abords de la Maine.
- Mettre en place des plantes phytoépurations adaptées au milieu, contribuant à l'amélioration qualitative de l'eau.
- Développer une transition végétalisée vers la Maine contribuant à développer des îlots de fraîcheur pour faire face au réchauffement climatique.
- Préserver des espaces naturels 'sauvages' auxquels il n'est pas possible d'accéder (hors entretien), par exemple : préserver l'île aux libellules de tout accès, en faire un témoin de l'évolution de la rivière et de sa reconquête (hormis plantes invasives).
- Proposer des aménagements en adéquation avec les enjeux du développement durable (provenance, bilan énergétique, coût global, etc.).

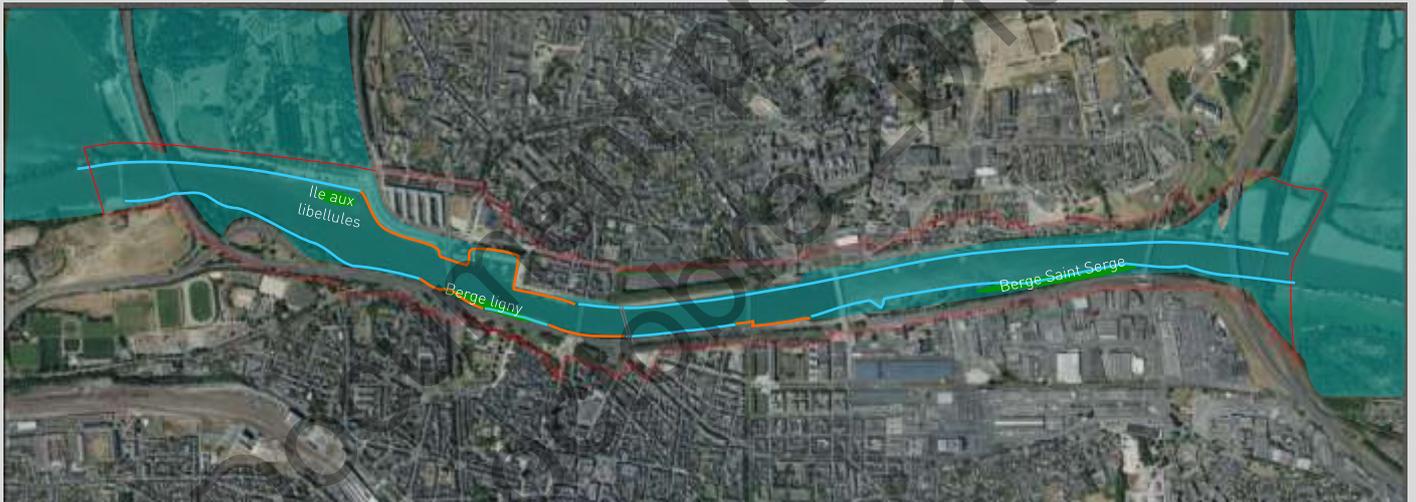
Au-delà de valoriser l'espace de la rivière, l'ambition porte aussi sur les quartiers riverains en amorçant de nouvelles connexions transversales de continuités végétales ; elles contribuent à conforter la place de la nature dans le centre d'agglomération.

ZOOM sur ...

les continuités écologiques de la rivière

- linéaires de berges écologiques existantes à valoriser ou à renforcer
- secteurs de continuités écologiques interrompues à améliorer
- secteurs de biodiversité à protéger (limiter l'intervention humaine)

■ trame verte et bleue



1.2 Lutter contre les pollutions

Les actions pour regagner la Maine doivent contribuer à réduire les pollutions de diverses natures : eau, air, bruit, lumière, ...

Les dispositions des projets en cours et futurs doivent contribuer aux objectifs suivants :

- ✓ promouvoir des actions favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment via la mise en place d'un plan de gestion globale,
- ✓ limiter les déchets,
- ✓ réduire dans la mesure du possible les pollutions acoustiques et améliorer la qualité de l'air.
Par la réduction de la vitesse des véhicules sur la voie des berges, la réduction de la densité du trafic et le développement des déplacements doux, les projets en cours contribuent à réduire les nuisances, notamment les émissions de bruit, et à améliorer la qualité de l'air.
- ✓ proposer des actions pour limiter les pollutions lumineuses sur et autour de la Maine.

Pistes d'actions

- Poursuivre et amplifier le processus d'apaisement de la voie des berges
- Etudier la mise en place de dispositifs pour réduire le bruit et limiter sa propagation
- Réfléchir aux dispositifs contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air
- Réduire de manière adaptée l'impact de l'éclairage routier et le long des secteurs accessibles au public, tout en veillant aux critères de sécurité.
- Encourager la réduction/suppression de l'éclairage de certains bâtiments et ouvrages d'art de nuit
- Promouvoir des espaces favorables aux usages nocturnes (voir le ciel étoilé) sans perturber les riverains et la faune nocturne
- Promouvoir des aménagements favorables à une meilleure prise en compte de l'alternance jour/nuit pour le bon développement des espèces.

1.3 Prendre en compte l'eau et ses mouvements dans les aménagements

La présence de l'eau et de sa grande variabilité est une préoccupation majeure à prendre en compte dans tous les aménagements :

- Mouvements de la rivière : montées et baisses des eaux, inondations
- Eaux de pluie, ruissellement.

La mise en œuvre des projets en cours et futurs sera respectueuse des principes suivants :

- ✓ prendre en considération les mouvements de la Maine pour les aménagements des rives et pour les constructions projetées, en particulier les prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI),
- ✓ maîtriser la gestion des eaux pluviales ; préserver le lit majeur de la Maine.

Pistes d'actions

- Mettre en œuvre la réalisation du parc Saint Serge afin de répondre à la fois aux enjeux de la gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble du site et d'expansion de la Maine par sa connexion au niveau de la berge, ainsi qu'aux enjeux d'un grand parc urbain inséré dans la ville (cf OAP Saint Serge)

2. Favoriser les accès à la rivière dans un contexte urbain apaisé

Les rives, à parcourir à pied ou à vélo, offrent un contact avec la nature, avec les eaux et avec les pratiques nautiques et aménités riveraines ; elles permettent de relier les grands espaces naturels d'amont et d'aval de Saint-Aubin au Lac de Maine, des Basses Vallées Angevines à la Loire.

L'accessibilité vers la rivière, en son long et de rive à rive est une action essentielle.

2.1 Offrir des continuités douces et développer les relations avec les quartiers

Angers dispose d'une forte offre touristique et de promenade à découvrir en mobilité douce, en relation avec le niveau régional et « la Loire à vélo ». Ce système se renforce par la mise en valeur des espaces publics riverains notamment les projets en cours d'apaisement de la voie des berges, des espaces publics du bas du centre-ville et pied de Château ou des berges Saint-Serge ainsi que par une offre étendue de transports publics avec la création de deux nouvelles lignes de tramway.

L'amélioration des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo, ...) est une composante importante de la démarche Rives Vivantes. Afin de favoriser les accès et les cheminements sur les rives et de sécuriser les continuités douces, il est proposé une structure « *en échelle* » autour de l'axe de la rivière : des continuités fortes parallèles et au plus proche des rives, et l'amélioration des franchissements. C'est à partir de cette structure que des itinéraires secondaires irriguent le milieu urbain. Elle vise également à mieux rendre lisibles et cohérentes les continuités douces dans le schéma général des « boucles vertes » angevines

L'enjeu de la continuité des itinéraires doux le long des rives et de rive à rive passe par :

- Finaliser les grandes continuités parallèles sur chacune des rives, et améliorer la lisibilité de l'inscription dans les grands itinéraires cyclables (Vélo Francette, connexion avec La Loire à Vélo), améliorer les traversées en têtes de ponts
- Garantir les continuités en offrant des alternatives continuités basse et haute, en fonction des caractéristiques des berges et selon la saisonnalité/inondabilité des lieux
- Développer les rapports de rive à rive en facilitant/sécurisant les franchissements par les modes doux
- Favoriser la cohabitation des modes de déplacement en veillant à la sécurisation des usagers
- Mieux relier les berges à la ville et renforcer le maillage de liaisons douces depuis les quartiers d'Angers vers la Maine



Pistes d'actions

- Améliorer les possibilités de passer d'une rive à l'autre sur les ouvrages existants et notamment sur les ponts du centre, en particulier Basse-Chaîne et Haute-Chaîne.
- Sécuriser les têtes de ponts pour supprimer les ruptures des continuités douces.
- Faciliter l'accès piéton à la Maine en rive gauche (depuis les quais Félix Faure et Gambetta) et sécuriser les traversées
- Améliorer la signalétique des itinéraires (cyclables, piétons, touristiques) pour un meilleur repérage
- Réduire la place de la voiture le long des berges (et nuisances et dangers associés), sans pour autant la supprimer : concilier les différents modes de déplacements

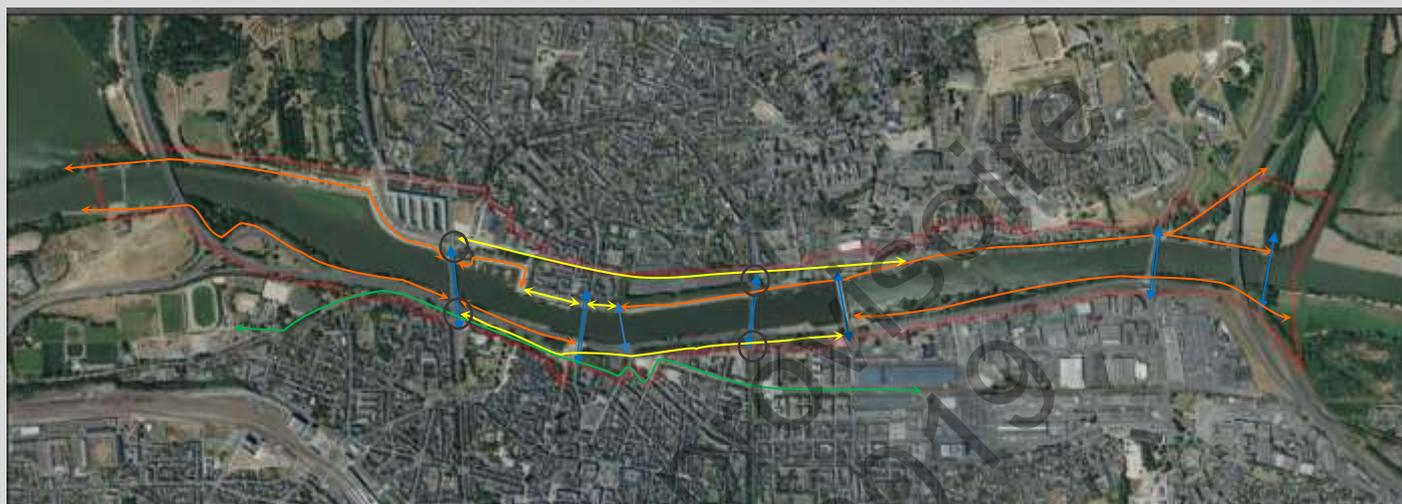
ZOOM sur ...

les modes doux autour de la rivière

- Promenade basse à valoriser/renforcer ou créer
- Promenade haute à valoriser/renforcer ou créer
- Cycles urbains

↔ Franchissements mixtes / doux

○ Têtes de ponts à sécuriser



2.2 Se réappropriier les rives

Outre la balade en bord de rivière par l'offre adaptée de cheminements doux, il s'agit d'offrir de nouveaux espaces d'appropriation pour la détente, l'observation, le divertissement, le loisir, le sport ...

Pistes d'actions

- Aménager des sections de rives en gradins pour observer le spectacle de la rivière et offrir un nouveau regard sur la ville, notamment rendre plus attractifs les gradins quai Tabarly et le quai Monge.
- Intégrer des jeux pour les enfants, et positionner de nouvelles installations légères et éphémères sur les quais.
- Concilier une offre de lieux intimes et tranquilles et de lieux adaptés aux rassemblements, manifestations, évènements éphémères.

2.3 Remodeler la voie des berges pour l'insérer dans la ville

Depuis des décennies, la voie des berges, auparavant infrastructure de dimension autoroutière, crée une rupture urbaine majeure entre la ville et la rivière. Les travaux de remodelage de cette voie engagés depuis 2017 ont pour objectif d'en faire un boulevard urbain apaisé et inscrit dans le paysage urbain :

- Abaisser la vitesse de la circulation automobile et maîtriser ses nuisances,
- Intégrer l'infrastructure dans le maillage des voies urbaines, renforcer les échanges et les conditions d'accès au centre-ville (notamment aux parcs de stationnement), améliorer la desserte des quartiers, maximiser les échanges à niveau,
- Améliorer son intégration dans le paysage urbain, gommer progressivement l'écriture autoroutière et renforcer la qualité paysagère des abords et du terre-plein central.
- Faciliter le franchissement de la voie et ses traversées.

3. Développer et diversifier les usages et les pratiques sur la Maine et sur ses rives

Aujourd'hui diverses pratiques existent sur la Maine et ses rives, elles demeurent relativement confidentielles et réservées principalement aux initiés, associations, sportifs de club, etc. Ces différentes formes d'activités en rapport avec le cours d'eau sont à mettre en valeur, à compléter et à amplifier au bénéfice de tous les angevins, permettant de répondre aux attentes citoyennes émises par différentes associations, professionnels des loisirs, de la culture, du sport et du tourisme, et des habitants.

L'enjeu réside dans la conciliation harmonieuse et nécessaire entre :

la réappropriation de la rivière par les habitants/usagers/touristes

et le respect de l'environnement naturel et les préservation/renforcement des systèmes écologiques.

Il s'agit donc d'une démarche écologique, durable et citoyenne, faisant appel à la concertation et la sensibilisation pédagogique.

3.1 Faire de la Maine un lieu d'animation en développant les activités sur les berges et sur l'eau

Les berges, vastes espaces ouverts et attrayants, entre ambiances urbaines et paysages naturels, offrent une suite de lieux remarquables et fédérateurs, des lieux de rencontres, de loisirs, de ressourcement et de multiples pratiques.

Outre les activités liées à l'eau (activités nautiques, pêche, ...), les espaces de rives sont particulièrement propices au ressourcement, à la détente, à la promenade, aux rencontres, à l'exercice physique et autres sports urbains, fonctions importantes dans les modes de vie contemporains et qui permettent de retrouver un contact avec les éléments de nature, ainsi qu'aux découvertes touristiques, activités pédagogiques, spectacles, expositions, fêtes, etc. Elles sont également potentiellement le lieu d'expression de l'innovation angevine, notamment dans le domaine du végétal et de la culture.

Le projet vise à encourager les aménités en lien avec la rivière et le confort pour tous les publics :

- Offrir des lieux intimes et des lieux de rassemblements
- Favoriser la balade en bord de rivière
- Permettre plus largement la possibilité d'aller jusqu'à l'eau.

Le projet de rives vivantes passe également par le développement des activités sur le plan d'eau :

- Favoriser la diversité des formes de navigation et des pratiques sportives et de loisirs,
- Conforter les activités de nautisme (cale de la Savatte, pôle « Confluences », ...) et offrir plus de possibilités de mise à l'eau, d'accostage et d'amarrage, notamment en développant les possibilités sur la rive gauche,
- Développer le tourisme fluvial et fluvestre, notamment autour de la cale de la Savatte
- Maintenir/encourager la présence d'entreprises installées sur l'eau, dans le respect du site et de l'environnement.

« Regagner la Maine », sur l'eau et au bord de l'eau, appelle à réaliser des aménagements favorables à la cohabitation des usages (piétons, cyclistes, pêcheurs, nautisme, accès véhicules et stationnement...) et à veiller à un usage maîtrisé favorable aux enjeux de biodiversité et de protection de la rivière et des espèces (par exemple, par le maintien de certains espaces inaccessibles).

Pistes d'actions

Usages au rythme du temps et des saisons

- Réaliser des aménagements adaptés aux variations des saisons et du temps, des heures de la journée, des jours de la semaine.

Usages pour des publics diversifiés

- Mettre en place des aménagements fédérateurs contribuant à offrir, autour de la rivière, une unité générale autour d'un grand site voué aux éléments de nature, à la promenade, aux sports et manifestations de plein air
- Mettre en place des aménagements et mobiliers urbains adaptés à l'accessibilité de la diversité des publics et au confort de tous.

Activités innovantes, culturelles et artistiques

- Donner la place à des expériences culturelles ou artistiques permettant de se connecter à la rivière, faciliter des initiatives expérimentales.
- Mettre en place des aménagements qui répondent à des activités festives et événementielles (ex : festivals estivaux), ou qui permettent la tenue d'expositions et manifestations diverses dans de bonnes conditions d'exploitation et de sécurité (expressions artistiques, spectacles),

...

Accès à l'eau

- Développer des lieux d'appontements notamment en rive gauche, remettre en état d'anciennes cales.

ZOOM sur

les lieux de manifestation, de rassemblement, de détente

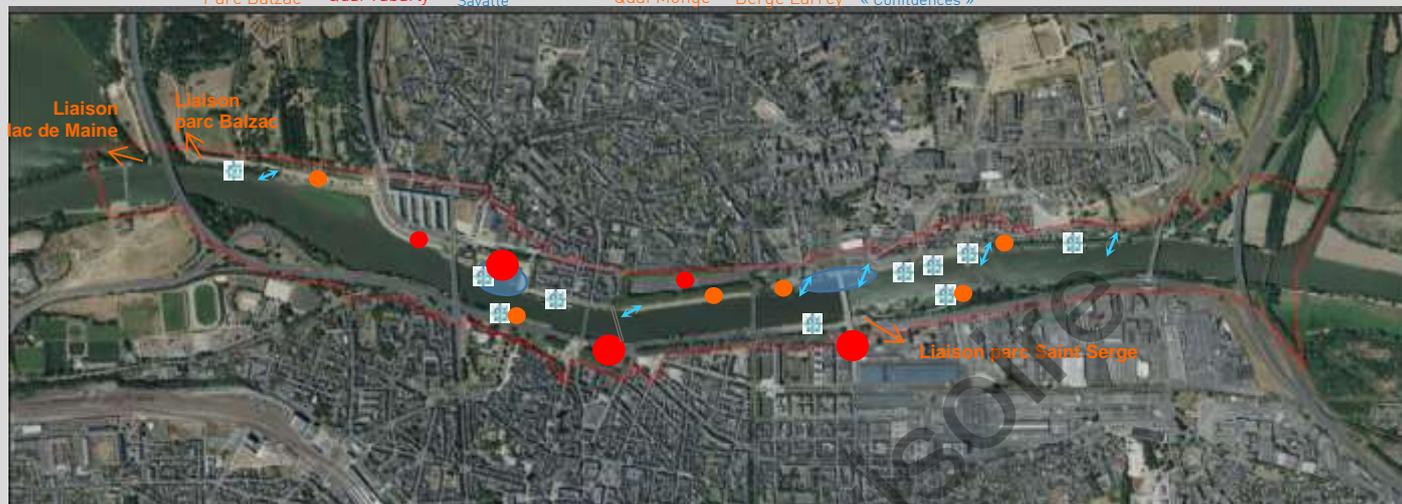
- Lieux de manifestations et grands rassemblements à valoriser/renforcer ou créer
- Lieux de détente et promenade à valoriser/renforcer ou créer

les lieux d'activités nautiques et accès à l'eau

- Lieux d'amarrage ou accostage existant ou en projet
- Mise à l'eau (cales, rampes, ...)
- Principaux pôles d'activités nautiques

Équipements métropolitains
et cale de la Savatte

Parc Balzac Quai Tabarly Cale de la Savatte Place de La Rochefoucauld Quai Monge Berge Larrey « Confluences » Pôles Promenade de Reculée et bassin de Reculée



Quai Ligny Berge St Serge

La grande Esplanade
et mail Poissonnerie

Équipements métropolitains
Place de la Constitution

3.2 Développer une pédagogie de sensibilisation

Retrouver le lien à la rivière est une opportunité pour renforcer la connaissance environnementale et le respect des sites ; la découverte de la flore, de la faune et de l'environnement sont des motifs de fréquentation éducatif et environnementaliste.

Pistes d'actions

- Proposer des ateliers ou activités pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité, de découverte/protection de la rivière.
- Proposer des découvertes de la Maine sous forme de promenades en bord de rivière, balades en bateau, ...

4. Révéler le site historique et naturel

Les rives présentent des lieux d'histoire, des espaces naturels et urbains témoins de fonctions urbaines et de nature très diversifiés : La ville s'est bâtie autour de la rivière, les berges conservent la mémoire de cette relation entre le cours d'eau et la vie urbaine, notamment à travers les nombreux monuments historiques qui ponctuent son parcours ou encore au travers d'aménagements urbains comme les cales et quais.

Ainsi, les enjeux du projet en matière de patrimoine et de paysage répondent aux axes suivants :

- Mettre en valeur les très importantes qualités du « déjà-là », révéler le site historique et naturel par la mise en valeur des composantes patrimoniales et écologiques qui s'échelonnent au long de la rivière.
- Préserver et renforcer le paysage urbain tourné vers la rivière, la qualité de certains fronts bâtis et les ouvertures sur la rivière, et conforter les points de vue.
- Veiller à la qualité des espaces publics, en lien avec leurs usages et avec le cours d'eau.
- Inscrire les projets contemporains dans une relation sensible avec la rivière :
 - ✓ projets urbains et architecturaux, qu'ils soient de grande ampleur et créant un effet signal ou emblématique (tels Cœur de Maine sur le Centre-Ville et St Serge ; projets Imagine Angers : Arborescence, Musée des Collectionneurs ; rénovation du Crédit Mutuel, ...), ou de dimension plus discrète au sein du tissu bâti,
 - ✓ projets d'aménagements des rives, des espaces publics et des voies (apaisement de la voie des berges), ...

Pistes d'actions

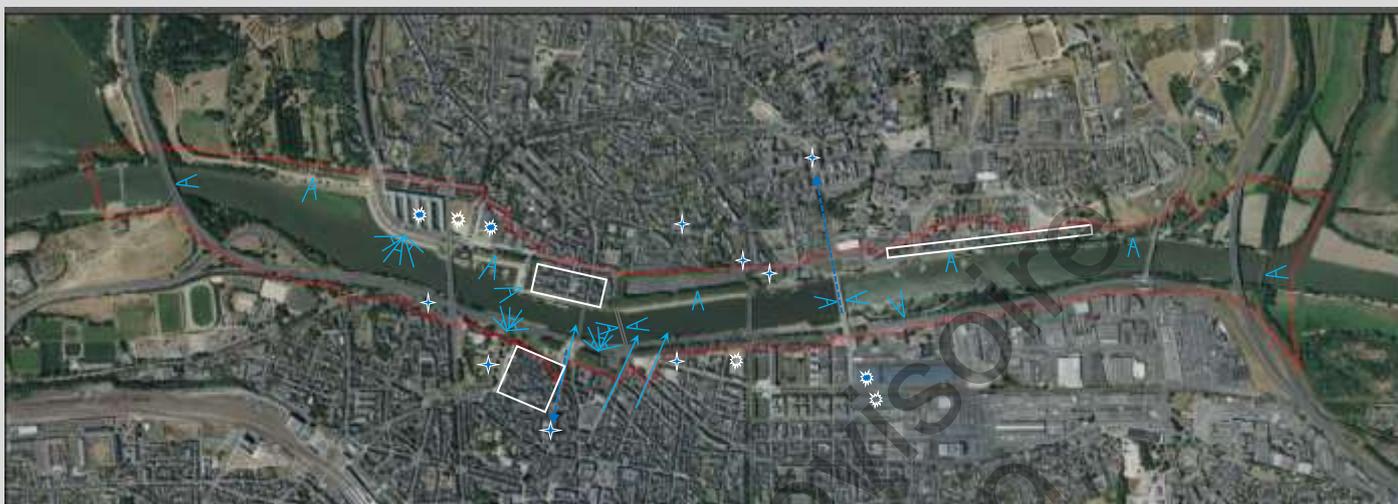
- Aménager en portant le regard d'une rive à l'autre ou depuis l'eau.
- Valoriser le patrimoine des barques et bateaux de la Maine.
- Améliorer le paysage, par exemple en réduisant palplanches et béton.

ZOOM sur

les points d'intérêt patrimonial et points de vue

- ✦ □ Monuments historiques, édifices et quartiers identifiés
- ✦ ✨ Architecture contemporaine et/ou équipements existants ou projetés, créant un effet signal

- Perspective vers
- ↔ Axes de vue et panoramas



Programmation

En 2019, les élus d'Angers se sont engagés pour la réalisation d'un programme d'actions 2019/2020, première étape du projet Rives Vivantes, décliné sur trois volets :

- Établir un plan de gestion de la rivière
Diagnostic sur le pilotage existant et création d'une organisation d'acteurs publics, privés et associatifs autour du pilotage de la rivière pour assurer une gestion cohérente.
- Fixer un programme d'actions d'aménagement et d'interventions 2019-2020



- Définir un programme d'animation, ayant comme axes de travail : Mieux connaître la Maine, développer le tourisme fluvial et fluvestre, améliorer le balisage des continuités cyclables (jalonnement), inventer une fête de la petite plaisance, ...

Carte des orientations et principes d'aménagement

